



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises de la branche professionnelle des études d'huissiers de justice, à partir des données de la DADS 2008-2016 fournies par l'Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.






**21444 € ET PLUS POUR
LA MOITIÉ DES SALARIÉS**

Le revenu net annuel médian de la branche est inférieur de 16,3 % à celui du secteur.

De même, les employés ont une rémunération médiane inférieure de 9,19 % à celle de l'ensemble des employés du secteur.

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par catégorie sociale (€)

Catégories sociales			
Cadres	NS	43 867***	36 532***
Professions intermédiaires	NS	NS	22 241***
Employés	20 967**	23 089***	20 509***
Ouvriers	NS	NS	19 109***
Ensemble	21 444**	25 618***	22 444***

Source : estimations d'après les données Insee, DADS 2016.

Précision +/- 5 %. Niveau de confiance : *** 99 %, ** 95 %, * 90 %.
NS : résultat non-significatif.



La DADS "salariés" donne la rémunération nette de toutes cotisations sociales obligatoires, de CSG (contribution sociale généralisée) et de CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Elle inclut également les indemnités nettes (primes, indemnités, ancienneté...). La rémunération est exprimée annuellement.

Seuls les salariés présents à temps complet sur toute l'année ont été pris en compte dans le calcul de la rémunération médiane, à l'exclusion des apprentis.

Un indice a été calculé qui permet de comparer les rémunérations femmes/hommes.

$$\text{Indice F/H} = \frac{\text{Rémunération Femmes}}{\text{Rémunération Hommes}} \times 100$$

Il est exprimé en pourcentage. Ainsi, un indice F/H = 74,3 % signifie que les femmes gagnent en moyenne 74,3 % de la rémunération des hommes.





RÉMUNÉRATION MÉDIANE ANNUELLE DES FEMMES

Les femmes ont une rémunération médiane annuelle proche de celle de l'ensemble des salariés de la branche.

En revanche, elles bénéficient d'une rémunération inférieure de 13,78 % à celle de l'ensemble des femmes travaillant dans le secteur.

Le faible effectif d'hommes ne permet pas de calculer leur rémunération médiane annuelle.

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par genre (€)

Genre			
Femmes	21 310**	24 716***	21 647***
Hommes	NS	30 613**	28 856***
Ensemble	21 444**	25 618***	22 444***

Source : estimations d'après les données Insee, DADS 2016.

Précision +/- 5 %. Niveau de confiance : *** 99 %, ** 95 %, * 90 %.